

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Retiré

AMENDEMENT

N ° 624

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 12 TER

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« en respectant les intérêts mentionnés aux articles L. 371-1 et L. 411-1 du code de l'environnement. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification.

Les mesures compensatoires pour maintenir l'économie agricole doivent bien entendu respecter la trame verte et la trame bleue ainsi que les dispositions relatives à la protection des milieux et habitats d'espèces.